

# *Commune de Pommiers la Placette*



## L'ECHO MUNICIPAL

*Edition n°36 du mois de décembre 2014*

Extraits des délibérations du Conseil municipal  
L'information de la mairie    La page des associations    Les questions



*Le site Internet : [www.pommierslaplacette.fr](http://www.pommierslaplacette.fr)*

# EDITO

Le maire, d'un mot ... quelques lignes ...

40 ans au service de la proximité

En 1974 un vaste projet de ville nouvelle était lancé par l'Etat et la ville de Grenoble pour assurer le développement de la capitale des Alpes. La localisation de ce projet, destiné à accueillir plus de 100000 habitants (un quart de la population de l'actuelle métropole) devait se situer en plein cœur des collines du pays voironnais. Cette volonté d'urbanisation de notre campagne, à une échelle industrielle, va provoquer une réaction de rejet et un mouvement de défense de l'identité de notre bassin de vie. De cette opposition, naîtra le premier organisme intercommunal local : le SMAV (le Syndicat Mixte d'aménagement du Pays Voironnais) ancêtre de l'actuelle Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Pour donner une forte identité à ces nouvelles formes de structures institutionnelles, les élus des communes adhérentes ont donc, au cours des 40 années d'existence de ces institutions, développé des services au profit de l'ensemble des habitants : service des eaux, assainissement, collecte des déchets, transports public, programme culturel du Grand Angle, aménagement du double échangeur de Mauvernay, maison de l'emploi, ... la liste est très longue des réalisations qui donnent aujourd'hui à la communauté d'agglomération sa pleine maturité pour entrer dans la génération des quadras. Bon quarantième anniversaire à notre Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi / mardi 11h à 12h -- 14h à 17h

Mercredi 17h à 19h --- Samedi 10h à 12h

Permanence du maire le samedi de 10h à 12h

Rencontre avec les adjoints sur rendez-vous

## SOMMAIRE

Conseil municipal du 23 octobre 2014

Conseil municipal du 27 novembre 2014

Information mairie

L'animation du village

Divers

# CONSEIL MUNICIPAL 23 OCTOBRE 2014

## Finances

### Attribution d'indemnité au titre de la délégation de conseiller municipal chargé des finances

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2123-24-I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des indemnités peuvent être versées par le conseil municipal aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de conseiller municipal délégué à Monsieur Jean VEDEL, compte tenu de la délégation de fonctions relatives aux finances publiques dont il a la charge depuis le début du mandat. Il propose de fixer le montant de l'indemnité à **228.09 euros brut** conformément à cet article L2123.24-I du CGCT relatif aux indemnités de fonction des conseillers municipaux. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de compenser le vote de cette indemnité par la diminution de son indemnité de Maire à hauteur de ce montant. Ainsi, la nouvelle indemnité de fonction de Maire sera de **760.23 euros brut au lieu de 988.32 euros brut** votés initialement. Il est précisé que l'attribution de cette indemnité sera valable jusqu'à la fin de la délégation. Votée à 13 voix pour et une abstention (Jean-Luc DELPHIN qui a le pouvoir de Jean VEDEL ne prend pas part au vote).

## Gestion du personnel

### Création d'un poste en contrat aidé Emploi d'Avenir

Mr le Maire informe le conseil municipal de la volonté de créer un poste en contrat aidé afin de faire face au problème de recrutement rencontré avec la réforme des rythmes scolaires où l'un des postes d'animateur n'est aujourd'hui pourvu que de manière ponctuelle par une remplaçante. Le centre de gestion<sup>38</sup> a mis en place divers contrats aidés sensés répondre aux besoins en personnel des communes avec des types (CDI ou CDD), des durées, des taux de prise en charge et des critères de recrutements adaptés, ainsi qu'avec une possibilité de mutualisation entre communes. Le type de contrat qui nous a été recommandé par la Maison de l'Emploi est un contrat dit Emploi d'Avenir avec un taux de prise en charge de 75% pendant 3 ans en CDD d'un an renouvelable et une durée de travail hebdomadaire de 25h. Le besoin identifié est, outre le poste d'animateur assuré par une remplaçante et une heure de garderie hebdomadaire aujourd'hui non assurée :

- de renforcer l'équipe de cantine qui fait face à un nombre important d'enfants plusieurs jours par semaine (plus de 36 enfants pour 3 personnes)
- de renforcer la garderie de fin d'après-midi (régulièrement plus de 15 enfants pour une seule personne)
- de faciliter le remplacement à moindres frais des éventuelles absences du personnel
- et enfin de préparer le départ à la retraite prévisible d'un membre du personnel.

L'ensemble des activités périscolaires (hors ménage) couvre aujourd'hui une durée de 23 heures hebdomadaires annualisées à laquelle devons être rajoutées des heures de formation et éventuellement de l'aide en secrétariat et du ménage. Un poste de 25 heures hebdomadaires pris en charge à 75% coûtera à la commune entre 300 et 400€, montant qui pourra être réduit en cas de mutualisation.

Les conseillers municipaux demandent que plus de renseignements soient pris sur les coûts de formation et sur le délai de départ à la retraite de l'employée concernée. Ils demandent que la durée initiale du contrat soit de 6 mois au cas où la réforme des rythmes scolaires serait abrogée.

Suite à plusieurs questions, il est précisé que :

- ce n'est pas un poste supplémentaire par rapport à l'an dernier mais le pourvoi d'un poste d'animateur déjà créé
- que le coût d'une heure d'animation n'est que très peu supérieur à une heure de garderie (0.50€)
- que l'heure de garderie non assurée ne concerne certes que peu de parents, mais que dans un contexte de risque de fermeture de classe cette demande peut devenir critique.

Mr le Maire précise que cette délibération vise à démarrer la procédure de recrutement et de mutualisation et que le contrat définitif sera soumis au vote lors d'un conseil ultérieur.  
*Votée à l'unanimité des présents.*

## **Questions diverses**

Etablissement de la programmation d'investissement sur 3 ans proposés :

- réaménagement de la cour de l'école en 2015
- réfection de la salle du conseil en 2016
- travaux de voirie en 2017
- 

Avis sur la cession d'un bien immobilier de la commune au lieu-dit Faizandière : les acquéreurs renoncent à cette opération.

Présentation du diagnostic d'éclairage public :

Roger Pellerin présente un résumé du diagnostic réalisé par le SEDI38 avec les travaux proposés et en indiquant les coûts restants à la charge de la commune avec une prise en charge de 80% par le SEDI38.

Les conseillers municipaux font remarquer que l'on pourrait envisager :

- une extinction partielle à certaines heures de la nuit
- une diminution du nombre de points d'éclairage
- 

Travaux sur la commune : Roger Pellerin présente les travaux réalisés,

- réfection des peintures extérieures des dépassées de toit et des pignons à l'école et à la bibliothèque.
- carrelage de la salle des jeunes.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2014

### **Equipement informatique mairie**

La vétusté du matériel informatique de la mairie et l'obligation de mettre en place 2015 la dématérialisation des documents budgétaires et un parapheur électronique à compter du 1<sup>er</sup> janvier, sont à l'origine de la consultation de trois entreprises pour mettre à niveau la configuration informatique actuelle de la mairie.

Les sociétés consultées :

Matériel – Système – Sécurité et bureautique

URGENCE INFORMATIQUE 38

Devis n° DE01028033: 4.137.06 €

DAUPHINE INFORMATIQUE

Devis n° DE0920 : 4.421.35 €

Extension du logiciel spécifique aux Mairies (Magnus) de 1 à 3 utilisateurs.

BERGER LEVRAULT devis n° DV0344634: 384.00 €

Mr le Maire propose de retenir le devis de la société DAUPHINE INFORMATIQUE et de la société BERGER LEVRAULT pour la somme globale de 4.805.34 €. Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette résolution.

### **Répartition des ventes du produit des concessions au cimetière entre le CCAS et la commune.**

Le produit des ventes des concessions au cimetière est régi par les dispositions de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 notamment son article 3 selon lequel, « aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres et des établissements de bienfaisance ».

Afin de confirmer cette volonté de poursuivre cette répartition, Monsieur le Maire propose de délibérer pour son maintien. *Adopté à l'unanimité.*

### **Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour les travaux de rénovation de la cour de l'école en vue d'améliorer l'accessibilité.**

Le projet de réaménagement de la cour de l'école est issu d'une réflexion suite au constat de dégradation et au fait que l'équipement n'a pas été pensé pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. Ce projet vise donc à améliorer l'accessibilité et faciliter l'orientation pour les PMR. Il vise également à permettre la participation sur les mêmes jeux que ce soient par des enfants valides ou par des enfants présentant un handicap. Un devis estimatif des travaux à réaliser a été établi pour un montant de **80 620 € HT**. Le montant de la subvention qui pourra être attribué à la commune représente **24186 € soit 30%** du montant des travaux HT. Monsieur le Maire propose de demander la subvention pour les travaux de rénovation de l'école au Conseil Général de l'Isère. *Adopté à l'unanimité.*

### **Demande d'une dérogation scolaire pour l'année 2014- 2015.**

Demande de dérogation scolaire d'une famille domiciliée à La Buisse (Grand Ratz). Il s'agit de Monsieur PEDREGOSA et Madame MAZET qui ont un enfant qui commence sa scolarité au 23 février 2015. La commune de La Buisse a donné son accord pour une scolarisation sur la commune. Monsieur le Maire propose de donner son accord pour cette demande de dérogation pour l'année 2015. *Adopté à l'unanimité des voix*

### **Recensement de la population – Nomination d'un agent recenseur.**

L'INSEE procède du 15 janvier au 14 février 2015 au recensement de la population. Nous avons la nécessité de procéder à la nomination d'un agent recenseur. Il est proposé la candidature de Mme Anne Marie SECHAUD. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette nomination.

## Urbanisme

Présentation des dernières demandes d'urbanisme

07/03/2014 : DP 20003 / Mr DUSSUT Claude 1343 route de l'Ayat Pommiers La Placette.

Changement de fenêtre et volets

22/03/2014 : DP 20004 / Mr FROMONT Vincent 151 chemin de la Chaperonnière Pommiers La Placette. Pose d'un panneau solaire

25/03/2014 : DP 20005 / Mr GENEVE Jean François lieu-dit Bâtière en Foret Pommiers La Placette. Construction d'un abri de chasse

29/03/2014 : DP 20006 / Mr VERDET René 88 route de l'ancienne église Pommiers La Placette.

Réfection de toiture

12/04/2014 : CUB 20002 / Mr MASSE NAVETTE Claude 38 chemin pré Peyret Pommiers La Placette. Construction d'une habitation.

16/06/2014 : CUB 20005 / Mr MASSE NAVETTE idem précédent.

23/06/2014 : PC 20002 / Mr PALOBART Route de l'Ayat Pommiers La Placette.

Réhabilitation d'une grange et d'une maison. Avis favorable

02/07/2014 : DP20007 / Mme Marcelle JANOT Les Charrières Pommiers La Placette.

Détachement d'une parcelle à bâtir

21/07/2014 : DP 20008 / Mr LEVEQUE Jean Christophe 440 rte de l'ancienne église Pommiers La Placette. Prolongement d'un pan de toiture

25/08/2014 : DP 20009 / Mr MASSE NAVETTE Claude 38 chemin pré Peyret Pommiers La Placette. Détachement d'un terrain

26/08/2014 : DP 20010 Mme PASCALE SUISSE Claude 113 rte de Pallachères Pommiers La Placette. Construction d'un abri à chevaux

26/08/2014 : DP20011 / Mr GENEVE Jean-François 156 routes des 3 fontaines Pommiers La Placette. Construction d'un mur de soutien accès maison

10/11/2014 : DP20012 / MR METNAHOUI Yacine le Col (restaurant) Pommiers La Placette.

Changement de menuiseries, ravalement de façade, changement de volets.

## Questions diverses

La commune a reçu un courrier de la Préfecture de l'Isère par lequel le Préfet souhaite inciter le regroupement de petites communes dont la commune de Pommiers la Placette.

### Emploi d'avenir :

Mr Bruno VARALE informe les élus que le Centre de Gestion de l'Isère a communiqué le coût horaire d'un salarié dans le cadre de la création d'un emploi d'avenir pour les activités périscolaires. Celui-ci serait de **3.84€ par heure**. Il est envisagé de mutualiser le coût annuel du salarié avec la MJC de Voreppe selon la répartition suivante : Pommiers La Placette : 21h sur 36 semaines ; MJC de Voreppe 38h sur 11 semaines ; congés payés : 25h sur 5 semaines.

Le budget annuel serait de 4 988€ majoré de 2 500€ de formation (dont 500€ à la charge de la collectivité). Le coût annuel pour la commune serait de 3700€.

Mme BAUD informe le conseil municipal que la liste des établissements d'hébergement est disponible en mairie. Hébergement pour personnes âgées (EPHA), hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Unités de soins de longue durée (USDL), hébergement temporaire, psycho-gériatriques (UPG), accueil de jour.

## INFORMATIONS MAIRIE

**Inscriptions sur les listes électorales.** Les démarches pour s'inscrire peuvent se faire jusqu'au 31 décembre. Une permanence à la mairie est prévue **le 31 décembre jusqu'à 12h**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

### Recensement Citoyen Obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette

attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans..

Renseignements en ligne :  
<https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>

### Le recensement de la population en 2015.

Du 15 janvier au 14 février.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte également des informations sur les logements.

Mode d'emploi : Un agent recenseur recruté par la mairie se présente chez vous. Il vous remet les questionnaires et convient d'un rendez-vous pour les récupérer.

### PERISCOLAIRE PLANNING PREVISIONNEL DE LA FACTURATION AUX FAMILLES 2014/2015

MOIS	PRESTATIONS	DATE ENVOI PAR LA MAIRIE DU BORDEREAU A LA TRESORERIE	DATE ENVOI PAR LA TRESORERIE DES FACTURES AUX FAMILLES (1)
sept-14	CANTINE/GARDERIE	28/10/2014	<b>10/11/2014</b>
oct-14	CANTINE/GARDERIE	15/11/2014	<b>30/11/2014</b>
nov-14	CANTINE/GARDERIE	08/12/2014	<b>22/12/2014</b>
déc-14	CANTINE/GARDERIE+ APE (09 à 12/2014)	05/01/2015	<b>20/01/2015</b>
janv-15	CANTINE/GARDERIE	09/02/2015	<b>23/02/2015</b>
févr-15	CANTINE/GARDERIE	09/03/2015	<b>23/03/2015</b>
mars-15	CANTINE/GARDERIE	06/04/2015	<b>20/04/2015</b>
avr-15	CANTINE/GARDERIE+ APE (01 à 04/2015)	11/05/2015	<b>25/05/2015</b>
mai-15	CANTINE/GARDERIE	08/06/2015	<b>22/06/2015</b>
juin-15	CANTINE/GARDERIE+ APE (05 à 07/2015)	13/07/2015	<b>27/07/2015</b>

*(1) cette date est "indicative" car nous ne maîtrisons pas le délai de prise en charge du bordereau par la trésorerie.*

**Rappel** : les inscriptions aux activités périscolaires éducatives (APE) sont dues même en cas d'absence de l'enfant.

## LOCATION DES SALLES DE POMMIERS LA PLACETTE

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (délibération 2014-26-06-08)

	Maison du Temps Libre	Salle des Jeunes
<b>Particuliers habitant Pommiers la Placette</b>	250 euros (caution 1500 euros)	75 (caution 500 euros) 20 euros pour les moins de 25 ans
<b>Particuliers extérieurs à Pommiers la Placette</b>	750 euros (caution 1500 euros)	Sans objet

Sera également exigé, un chèque de caution ménage de 200 euros pour la M.T.L ou 100 euros pour la salle des jeunes. Il sera encaissé en cas de différence entre l'état des lieux ENTRANT et l'état des lieux SORTANT.

Toute réservation de salle n'est acquise qu'à la signature du contrat et dépôt du chèque de caution.

## LE CCAS informe

PROGRAMMATION ACTIONS SENIORS 2015 A VOREPPE	
<b>Gym seniors</b> Tarifs sec renseignés au CCAS de Voreppe	Ateliers d'1h/semaine de janvier à juin (encore quelques places disponibles mardi 9h-10h au FLPA= 1 place mardi 10h30-11h30 = 2 places)
<b>Prévention des chutes</b> <i>gratuit</i>	* <b>Conférence publique</b> le Mardi 13 Janvier 2015 à 14h à l'Arrosoir (association SIEL Bleu) * 1 <b>atelier hebdomadaire</b> d'une heure sur l'équilibre ouvert aux seniors de 60 ans et plus, pendant 15 semaines. 1 <sup>er</sup> atelier lundi 26 janvier 2015 (priorité à ceux qui ne pratiquent pas d'activité physique)
<b>Pack Prévention-Santé</b> (en partenariat avec la CARSAT) <i>gratuit</i>	* 3 ateliers de 2 h, en février 2015 sur des thèmes comme le sommeil, le stress, l'alimentation, l'équilibre...
<b>Découverte de l'entraînement de la mémoire</b> (en partenariat avec la CARSAT) <i>gratuit</i>	* <b>Conférence publique</b> sur la mémoire au printemps 2015 * 5 <b>ateliers pratiques</b> d'1h30 d'entretien de la mémoire
<b>Atelier des aidants familiaux</b> <i>gratuit</i>	* <b>Réunion d'information</b> le vendredi 30 Janvier 14h au Centre social avec Générations Mouvement * 7 <b>ateliers</b> d'information et de soutien au printemps 2015
<b>Sur les ateliers gratuits les places sont limitées, les inscriptions hors commune sont possibles dans la mesure des places disponibles.</b>	
Renseignements au CCAS : 04/76/50/81/26	

## LA VIE DE LA COMMUNE

### Initiation Manga

Proposée par l'AFR, salle des jeunes le jeudi 23 octobre avec Romain GUYOT de l'Association Créatine. Un cours de dessin presque particulier puisque seulement deux jeunes garçons Tom et Yoan se sont présentés.



### Elsa MARPEAU

De SINGAPOUR à PARIS, une jeune femme native de Nantes de passage à POMMIERS la PLACETTE. Auteur de romans de série noire (*Les yeux de la mort*, *Black bloc*) et de séries pour la télévision. La romancière était l'invitée de la bibliothèque le samedi 9 novembre.



### Le vide-grenier et les diots

Une heureuse collaboration de l'AFR et du Sou(s) les Pommiers pour une journée hivernale très distrayante.



**Paris sur scène** à Pommiers la Placette, samedi 6 décembre.

Un spectacle organisé par le CoCo à la M.T.L transformée pour un soir en cabaret avec son piano demi-queue entouré de tables joliment décorées sur un fond de rideau noir et ses spots rutilants. Marie-Claude et Marcel évoquent leurs souvenirs et nous font partager en chansons brillamment accompagnées par Pierre Doucet au piano, leur amour des quartiers et rues de Paris.



**Tous les vendredis à 20h30, salle des jeunes : soirée cartes pour tout le monde.**

**Les prochains rendez-vous :**

Le spectacle de Noël du Sou, le samedi 20 décembre

La soirée JEUX du Coco le samedi 24 janvier 2015

Le concours de belote du Sou le dimanche 25 janvier 2015

**A F R / Programme des activités ados**

DATES		Animations
13/12/14	Après midi	initiation boxe
19/12/14	soirée	vendredi soir Jeff Panacloc perd le contrôle
10/01/15	soirée	billard
17/01/15	soirée	Projection à la salle des jeunes
31/01/15	soirée	Brûleurs de loup
28/02/15	Après midi	Laser game
14/03/15	soirée	patinoire
21/03/15	soirée	Soirée casino à la salle
04/04/15	Après midi	pêche
25/04/15	Après midi	arapaho
02/05/2015	Après midi	bowling
30/05/15	Après midi	Luge d'été
13/06/15	Après midi	lac d'Aix les Bains
20/06/15	Après midi	soirée bilan à Pommiers

## DIVERS

### Nettoyage des monuments aux morts



### Quand la neige arrive, quelques bonnes initiatives sont souhaitées :

Car chacun est responsable du déneigement devant sa porte et doit faciliter le passage du chasse-neige qui est, faute de maniabilité, prioritaire lors de son travail de déneigement.



### Petites réparations et leurs factures

La municipalité rappelle que tous travaux de réparation incombant à la commune doivent être signalés en mairie et ne doivent pas être exécutés par des personnes non habilitées. La facturation ultérieure posant des problèmes de trésorerie.

### Le site Internet de Pommiers la Placette.

En 2015, la rubrique « Auto-flash » consacrée aux nouveautés automobiles dont Fabrice BERNARD-GUELLE a assuré la présentation avec assiduité depuis 2009, change de nom.

Désormais, « **Forum** » s'adresse à toute personne désirant parler d'un thème ou d'une passion à faire partager que la ComComPom pourra diffuser chaque mois. Les thèmes sont à présenter à Annie GENEVE (annie.geneve38@orange.fr) ou Jean VEDEL (jean.vedel38@gmail.com).



La Ressourcerie récupère les objets dont vous voulez vous séparer pour les valoriser et les revendre à petits prix. N'apportez que les objets en état de fonctionnement, qui peuvent être réutilisables : Vêtements en bon état, électroménager, hi-fi, jouets, livres, outillages, vaisselle, bibelots, meubles, vélo...

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la Ressourcerie n'accepte pas :

- Les canapés, fauteuils et chaises abimés, les skis et chaussures de plus de 10 ans,
- Le matériel électronique et électrique défectueux, le matériel de puériculture défectueux.

### Les horaires :

- **Apport volontaire d'objets** : Mercredi, jeudi et vendredi : De 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Samedi Ouverture non-stop de 9h à 17h30.

- **Magasin** : Mercredi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 18h Samedi : Ouverture non-stop de 9h à 17h30. Attention, la Ressourcerie est fermée tous les jours fériés. Elle sera également fermée du 13 au 16 août 2014 inclus.



**Les vœux de la municipalité auront lieu le 10 janvier à 18h00 à la M.T.L**

